



**gironde numérique**

Le numérique au service des Girondins

**COMITÉ SYNDICAL**

**RÉUNION DU 13 DÉCEMBRE 2016**

**Date de la convocation : 25 novembre 2016**

**Sous la présidence de Monsieur Pierre DUCOUT**

**Présents :**

Monsieur Pierre DUCOUT (Titulaire), Madame Danielle MOLIA (Payeur Départemental), Monsieur André MATHIA (Titulaire), Monsieur Patrice PAULETTO (Titulaire), Monsieur Laurent GARBUIO (Titulaire), Monsieur Bernard LAURET (Titulaire), Monsieur Romain PAGNAC (Suppléant), Monsieur Pierre DUCOUT (Titulaire), Monsieur José BLUTEAU (Titulaire), Monsieur Georges LAYRIS (Titulaire), Monsieur Claude PULCRANO (Suppléant), Monsieur Jean Pierre LEAL (Titulaire), Madame Anne Laure FABRE NADLER (Titulaire), Monsieur Dominique FEDIEU (Titulaire), Monsieur Matthieu ROUYEYRE (Titulaire), Madame Carole VEILLARD (Titulaire).

**DÉLIBÉRATION N°161213\_003  
MODIFICATION DU CATALOGUE DES PRIX DE  
L'ACTIVITÉ « SERVICES NUMÉRIQUES »**

[www.girondenumerique.fr](http://www.girondenumerique.fr)

Syndicat Mixte Gironde Numérique - 74, rue Georges Bonnac - « Jardins de Gambetta » Tour 4 (2<sup>ème</sup> étage) - 33000 Bordeaux  
Tél. : 05 35 54 08 84 - Mail : [accueil@girondenumerique.fr](mailto:accueil@girondenumerique.fr)

**DÉLIBÉRATION N°161213\_003**  
**MODIFICATION DU CATALOGUE DES PRIX DE**  
**L'ACTIVITÉ « SERVICES NUMÉRIQUES »**

**Annule et remplace** la délibération du 13 décembre 2016 n° 161213\_003 légalisée le 15 décembre 2016,

Cette nouvelle délibération annule et remplace la précédente pour cause d'erreur matérielle sur l'annexe.

**Considérant** la convocation du comité syndical en date du 25 novembre 2016 fixant le prochain comité syndical le 13 décembre 2016 à 18h30 et prévoyant qu'au cas où le quorum ne serait pas atteint, un nouveau comité syndical se réunirait le même jour à 19h00,

**Considérant** que le comité syndical a fait l'objet d'une première réunion le 13 décembre 2016 à 18h30,

**Considérant** que faute de quorum, le comité syndical s'est régulièrement tenu pour une nouvelle réunion à 19h00.

Le comité syndical a ainsi pu délibérer sans condition de quorum, seules les questions reprises de l'ordre du jour de la première réunion ayant été présentées.

**Vu** les statuts du Syndicat mixte Gironde Numérique permettant la mutualisation des Services Numériques,

**Considérant** l'obligation de valider le montant des participations facultatives des membres au regard des services proposés,

**Considérant** que les participations facultatives des membres aux Services Numériques sont décomposées en deux parties :

- Une participation forfaitaire qui permet l'accès à une plate forme de services et/ou à des prestations de sécurisation des données
- Une participation pour des prestations complémentaires non prévues dans le cadre des services proposés lors de l'adhésion

Les participations sont modulées en fonction des items suivants :

- Nombre d'agents (ETP)
- Capacité de sécurisation des données nécessaires
- Notion de mutualisation territoriale

Les prestations comprises dans les adhésions sont décrites dans l'annexe jointe.

La participation est souscrite par une Communauté de communes ou d'agglomération pour elle-même et les communes membres en fonction des éléments du catalogue joint en annexe.

La participation est annuelle du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 décembre de l'année. Toute adhésion votée à compter du 1<sup>er</sup> septembre sera effective pour l'année suivante.

Le choix de participer à la mutualisation revient pour la Communauté de communes ou

**DÉLIBÉRATION N°161213\_003**  
**MODIFICATION DU CATALOGUE DES PRIX DE**  
**L'ACTIVITÉ « SERVICES NUMÉRIQUES »**

d'agglomération à voter une délibération de participation qui se matérialisera par une convention-type d'adhésion.

**Considérant** que la présente délibération vise à ajuster les tarifs des prestations liées aux logicielles « Open Demande » et « Police Municipal » afin de tenir compte de l'évolution des coûts du fournisseur.

Dans ces conditions, je vous propose, Mesdames, Messieurs :

- D'approuver la modification du catalogue des prix des services tel que visée ci-dessus.

Adopté à l'unanimité,

Fait et délibéré au siège du Syndicat Mixte Gironde Numérique,

Le 13 décembre 2016

Pour expédition conforme,

Le Président de Gironde Numérique

Pierre DUCOUT

*Annexe : Catalogue des prix modifié*

**Annexe délibération du 13 décembre 2016**

# **PRESTATIONS DU CATALOGUE DES SERVICES NUMÉRIQUES**

## **I - Pack Système d'information**

### **Sécurisation et qualité de gestions de données publiques**

- Serveur de fichier (NAS)
- Sauvegarde externalisée des données vers le centre de données
- Surveillance avec un rapport hebdomadaire
- Espace de stockage
- Gestion nom de domaine
- Hébergement site internet
- Serveur de mail avec son outil de gestion
- Gestionnaire d'authentification
- Correspondant Informatique et Libertés mutualisés

Gironde Numérique assure l'administration et la maintenance du centre de données et du matériel fourni pour la sécurisation de vos données.

### **Plateforme de services**

- Profil acheteur
- Tiers de télétransmission homologué Actes
- Tiers de télétransmission homologué Hélios
- Mails sécurisés (convocation électronique, LRAR électronique)
- Identité électronique (certificat), limité à 2 par collectivités
- Signature électronique : parapheur
- Espace Numérique de Travail : agendas, carnet d'adresses, tâches, fichiers partagés, gestion incidents, gestion de projets, ...
- Gestion électronique des congés
- Gestion électronique des délibérations
- Transfert de fichiers
- Porte document collaboratif
- Outil de planification de réunion
- Vidéo conférence

Un diagnostic initial est réalisé avec chaque adhérent pour établir la cartographie du matériel et des usages afin de définir les priorités. Chaque adhérent disposera d'une plateforme des services à sa disposition et d'une plateforme de services à destination de ses administrés. Gironde Numérique assure la mise en place, la formation et l'assistance aux utilisateurs. Des guides pratiques sont mis en ligne pour les utilisateurs.

# ADHÉSION AU CATALOGUE DES SERVICES NUMÉRIQUES

Montant de l'adhésion mutualisée de l'EPCI et de ses communes

Système d'information tous compris													
50 agents max	CDC seule	CDC+3 communes (*)	CDC+5 communes (*)	CDC+10 communes (*)	CDC+14 communes (*)	CDC+18 communes (*)	CDC+22 communes (*)	CDC+25 communes (*)	CDC+28 communes (*)	CDC+31 communes (*)	CDC+34 communes (*)	CDC+37 communes (*)	CDC+40 communes (*)
100 Go	4 613	6 150	7 688	10 250	12 813	15 375	17 938	20 500	23 063	25 625	28 188	30 750	33 313
250 Go	5 638	7 688	10 250	12 813	15 375	17 938	20 500	23 063	25 625	28 188	30 750	33 313	35 875
500 Go	7 688	10 250	12 813	15 375	17 938	20 500	23 063	25 625	28 188	30 750	33 313	35 875	38 438
1To	10 250	12 813	15 375	17 938	20 500	23 063	25 625	28 188	30 750	33 313	35 875	38 438	41 000
1,2 To	12 813	15 375	17 938	20 500	23 063	25 625	28 188	30 750	33 313	35 875	38 438	41 000	43 563
1,4 To	15 375	17 938	20 500	23 063	25 625	28 188	30 750	33 313	35 875	38 438	41 000	43 563	46 125
1,6 To	17 938	20 500	23 063	25 625	28 188	30 750	33 313	35 875	38 438	41 000	43 563	46 125	48 688
1,8 To	20 500	23 063	25 625	28 188	30 750	33 313	35 875	38 438	41 000	43 563	46 125	48 688	51 250
2 To	23 063	25 625	28 188	30 750	33 313	35 875	38 438	41 000	43 563	46 125	48 688	51 250	53 813

(\*) les communes inférieures à 500 habitants ou 300 habitants pour les nouveaux adhérents à partir de 2016 ne seront pas comptabilisées.

Participation individuelle d'une commune d'un EPCI adhérent aux services numériques

Participation individuelle des communes facturée à la CDC								
Nombre d'habitants	< 100	< 500	< 1 000	< 2 500	< 5 000	< 10 000	< 20 000	< 100 000
Coût annuel	359	513	922	1 538	2 563	4 100	7 688	20 500

Les coûts en euros sont toutes taxes comprises et comprennent toutes les charges.

## II - PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES

Facturation à la communauté de communes ou d'agglomération dans les conditions spécifiées ci-après:

Informaticien mutualisé	Unité	Coût annuel
mis à disposition sur les territoires	1 journée / semaine	12 500,00 €
	1 journée / mois	2 500,00 €

	Prestation	Quantité jours	coût
Diagnostic Télécom avec remise d'un rapport d'analyse et axes d'optimisation	Flash niveau 1	1,5 jours	1 250,00€
	Complet niveau 2	4 à 6 jours	4 250,00 € pour 6 sites représentatifs
			1 150,00 € pour 6 sites supplémentaires
	Diagnostic sur mesure	1 jour	Expert technique : 1 050,00€ Chargé d'affaires : 700,00 €

OpenDemandes Logiciel gestion demandes citoyennes	Prix adh GN TTC
Communes < 3500 hbts (max : 10 user)	
Installation	448,80€
Prestations initiales	326,40€
Formation (coût jour)	800€
Abonnement annuel (5 user)	1 040,40€
CdC et communes inférieures à 10 000 hbts (max : 25 user)	
Installation	448,80€
Prestations initiales	1 224€
Formation (coût 1,5 jours)	1200€
Abonnement annuel (10 user)	1 713,60€
CA et communes supérieures à 10 000 hbts (max : 50 user)	
Installation	448,80€
Prestations initiales	2 346€
Formation (coût 2 jours)	1 600€
Abonnement annuel (30 user)	3 274,20€
Option (externalisée)	
Module VIP	244,80€
Formation VIP	675€
Formation (coût jour)	675€
Coût modèle type	290,70€
Récupération des données	586,50€

Logilibre police municipale	Nombre d'habitants	< 10 000 hbts		> 10 000 hbts		
	Nombre d'agents	< 3 agents	< 5 agents	> 5 agents		
	Installation, paramétrage et formation (à distance si inférieure à 3 agents)	867,00 €	1 326,00 €	2 244,00 €	2 805,00 €	
	Abonnements, hébergements et maintenance annuels	173,40€/an	229,50€/an	229,50€/an	285,60€/an	
	Assistance utilisateur (coût par utilisateur)	81,60 €	76,50 €	71,40 €	71,40 €	
	Option de verbalisation électronique (fourniture d'une tablette pour signature + télé-installation)	244,80 €				

Identité électronique: Certificat RGS 2*	Unité	Coût	renouvellement
	1 (valable 3 ans)	175,00 €	175,00 €

Formation à la demande	Unité	Coût
	½ journée	300,00 €
	journée	500,00 €

Ressources humaines	Unité		Coût
	Intervention administrateur système	½ Journée	600,00 €
		Journée	1 000,00 €
	Gestion de projet	½ journée	450,00 €
		journée	800,00 €
	Développements spécifiques	½ journée	250,00 €
journée		500,00 €	

Migration boîte mail	Unité	Coût
	1 Boite aux lettres	75€

Migration Site web	Unité	Coût
	½ journée	400€
	journée	750€

Prestation sur mesure à la demande des adhérents	Sur devis
--	-----------

Les prestations complémentaires sont exonérées de TVA conformément à l'article 261B du Code Général des Impôts.